

DURÉE

20,00000 jours (soit 160 heures)

PRIX

4 000 € par participant

Soit 4 800 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intervenant sur les bâtiments en phase construction ou entretien ou gestion, toute personne de formation juridique ou non souhaitant réaliser ou suivre des expertises, gestionnaire de sinistres, agent d'assurances, candidat Expert d'assurances, responsable contentieux d'une entreprise de bâtiment, avocat non spécialisé, artisan et chef d'entreprise du bâtiment

PRÉREQUIS

- Un dossier d'inscription (CV, lettre de motivation, bulletin d'inscription) doit être complété et signé.

- Un entretien individuel téléphonique et un test écrit permettront de valider la candidature

PRÉREQUIS

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme/titre professionnel dans un ou plusieurs domaines du bâtiment :

- Avoir un CAP + 5 ans d'expérience dans un ou plusieurs domaines du bâtiment.

- Avoir un bac Pro + 3 ans d'expérience dans un ou plusieurs domaines du bâtiment

- Avoir un Brevet professionnel + 2 ans d'expérience dans un ou plusieurs domaines du bâtiment

Posséder une bonne connexion Internet avec un de ces navigateurs : Mozilla Firefox, Google Chrome ou Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,

**OBJECTIFS**

- Identifier les différents modes d'expertise
- Comprendre l'objectif de la mission confiée
- Concevoir une méthode d'expertise appropriée en fonction des objectifs
- Organiser et conduire une réunion d'expertise
- Rechercher les origines des pathologies TCE récurrentes
- Connaître les ressources documentaires utiles aux investigations
- Identifier les acteurs concernés par l'expertise
- Effectuer un examen critique des données fournies et des actions menées
- Formuler un avis circonstancié sur la nature des pathologies et sur les responsabilités
- Concevoir le produit de l'expertise
- Déterminer les facteurs de risques de l'expertise et les conséquences pour l'expert

**PROGRAMME**

- Les fondamentaux en droit de l'immobilier utiles à l'expert
- Les fondamentaux en droit de l'urbanisme utiles à l'expert
- Les fondamentaux en droit de la construction utiles à l'expert
- Réception de travaux
- Assurances en construction et habitat
- Pathologie de la construction
- Les expertises d'assurance en bâtiment
- Les modes d'expertise amiable en bâtiment



- Principes directeurs d'un procès et des règles de procédure
- L'expertise de justice civile en bâtiment
- Chronologie et processus des opérations d'expertise
- Réunion d'expertise
- Chiffrages en expertise
- Rédaction d'un rapport d'expertise
- Evaluation de fin de formation

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**

Formation également dispensée **en salle (Présentiel)** ou **à distance (E-learning)**

